

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BREUIL DU 8 AVRIL 2021

Article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales :

Le compte rendu de la séance est affiché sous huitaine

Article R. 2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales :

L'affichage du compte-rendu de la séance a lieu, par extraits, à la porte de la Mairie.

Séance du 8 avril 2021

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 29.03.2021

Présents à la séance : 23

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Patricia DA CUNHA - Fabrice PORCHERON - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Sandro Filipe MARTINS - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Nathalie MOYSET (pouvoir à Luis MENARGUES) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR) - Sylvain LAMOTTE (pouvoir à Gilles COUVIDAT) - Géraldine PLANTARD (pouvoir à Sandro Filipe MARTINS)

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION ° 1

OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – ANNEE 2020 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « GITE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que les comptes de gestion du Budget Principal et du Budget Annexe « Gîte » dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE « GITE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame le Maire ayant quitté la séance pendant ce vote :

- **APPROUVE** les comptes administratifs pour l'exercice 2020 du budget principal et du budget annexe tel qu'ils figurent dans le document joint.

DELIBERATION N° 3

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'affectation des résultats 2020 du budget principal et du budget annexe, comme indiqué ci-dessus.

DELIBERATION N° 4

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX – ANNEE 2021

Le Rapporteur propose à l'Assemblée Délibérante de fixer les taux des impôts locaux comme suit :

TAXES	TAUX 2020		TAUX 2021
Taxe d'Habitation	17,99%		
Foncier bâti	commune	département	commune
	30,21%	20,08%	50,29%
Foncier non bâti	57,57%		57,57%

Le Conseil municipal, à l'unanimité : ADOPTE les taux 2021 comme indiqué ci-dessus.

DELIBERATION N° 5

OBJET : SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ETABLIT** comme suit la liste des subventions qui seront attribuées en 2021 et prélevées à l'article 6574 du budget principal.

Nom de l'association	Objet	2021
ACEM	SUBVENTION 2021	1 200,00 €
AMICALE PETANQUE	SUBVENTION 2021	750,00 €
APE	SUBVENTION 2021	200,00 €
ATTB TENNIS DE TABLE	SUBVENTION 2021	1 000,00 €
BASKET CLUB	SUBVENTION 2021	2 500,00 €
BILLARD	SUBVENTION 2021	400,00 €
CARPE BROGELIENNE	SUBVENTION 2021	200,00 €
CLIQUE SAPEURS POMPIERS	SUBVENTION 2021	200,00 €
COOP MATERNELLE	SUBVENTION 2021	1 800,00 €
COOP PRIMAIRE	SUBVENTION 2021	2 850,00 €
COS CUCM	SUBVENTION 2021	9 100,00 €
CREUSOT CYCLISME	SUBVENTION 2021	500,00 €
CREUSOT VELO SPORT	SUBVENTION 2021	500,00 €
EDUCATION NATIONALE	SUBVENTION 2021	80,00 €
ESAB FOOTBALL	SUBVENTION 2021	4 500,00 €
GPS	SUBVENTION 2021	300,00 €
HAMEAUX DU LAC	SUBVENTION 2021	280,00 €
JAMALV	SUBVENTION 2021	200,00 €
LA GAULE DU BREUIL	SUBVENTION 2021	600,00 €
OMS	SUBVENTION 2021	500,00 €
ONBS	SUBVENTION 2021	300,00 €
SENTIERS DU BREUIL	SUBVENTION 2021	1 000,00 €
TENNIS CLUB	SUBVENTION 2021	800,00 €
TOTAL		29 760,00 €
Non Affecté		18 240,00 €
TOTAL GENERAL		48 000,00 €

DELIBERATION N° 6

OBJET : SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** au CCAS une subvention de fonctionnement de **18 700 €** au titre de l'année 2021
- **AUTORISE** le versement de cette subvention comme suit :
 - **8 versements de 2 077 €**
 - **1 versement de 2 084 €**

DELIBERATION N° 7

OBJET : BILAN 2020 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS RELATIFS A LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE DU BREUIL.

Le bilan 2020 d'exécution des AP/CP est le suivant :

2020-1	Rénovation de l'éclairage public	Montant initial de l'AP (HT)	CP 2020 (HT) prévisionnel	CP 2021 (HT) prévisionnel
		1 007 100,00 €	600 000,00 €	407 100,00 €
2020-1	Rénovation de l'éclairage public	Montant actualisé de l'AP (HT)	CP 2020 (HT) réalisé	CP 2021 (HT) prévisionnel actualisé
		1 031 448,63 €	550 168,11 €	481 280,52 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan d'exécution 2020 de l'autorisation de programme et crédit de paiement.

DELIBERATION N° 8

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXE 2021

- BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 916 896,56 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 079 252,53 €

□ BUDGET ANNEXE GITE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	29938,04 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	24885,43 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** par chapitre les budgets 2021 ci-dessus

DELIBERATION N° 9

OBJET : MICRO CRECHE DE TORCY – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A PARTIR DU 1^{ER} MAI 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la contribution horaire de **1 €** demandée à chaque commune pour les usagers résidant sur leurs territoires et dont les enfants fréquentent la micro-crèche de Torcy.
- **DIT** que cette participation sera reversée à la Ville de Torcy semestriellement après réception d'un état de présence détaillé pour le ou les enfants ayant fréquenté une structure d'accueil et du titre de recette correspondant, par prélèvement à l'article 6554.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer cette convention